

# Bienvenue à ce Webinaire



**Vos micros et caméras sont coupés**



**Merci d'adresser vos questions via la rubrique Questions/Réponses (Q/R) : Un temps de réponse est prévu**



**Le support ainsi que le replay vous seront envoyés d'ici quelques jours**

**DÉBUT DU WEBINAIRE : 10h**

**DURÉE DU WEBINAIRE : 45 mn**



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

# PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE (PDP)

Ce support est actualisé en octobre 2025 et peut faire l'objet de modifications en fonction des évolutions réglementaires.

## SOMMAIRE

01  
DÉFINITION

02  
LES ACTEURS ET LEURS RÔLES

03  
LES DISPOSITIFS

04  
QUESTIONS / REPONSES

# 01

## DÉFINITION

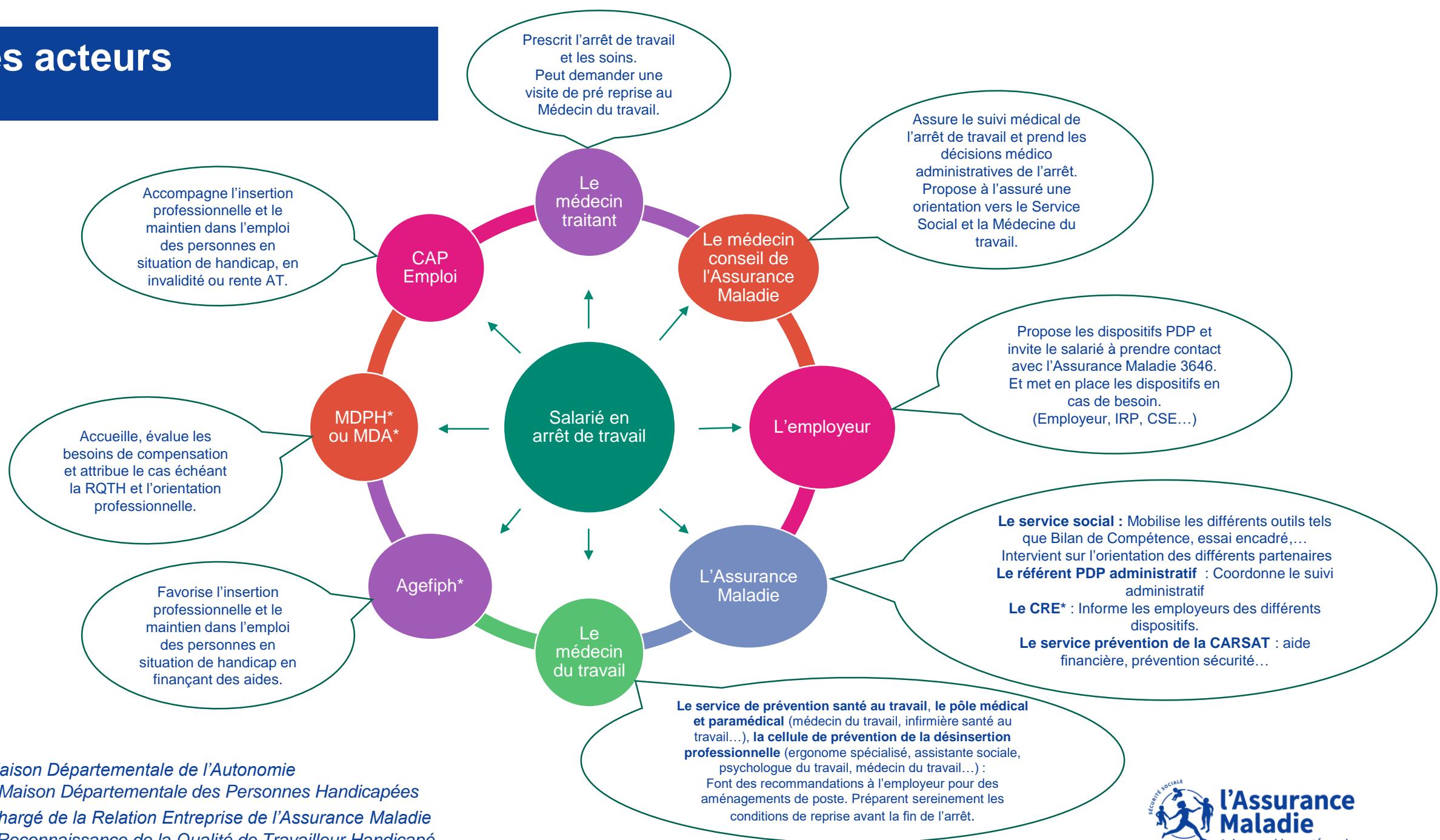
# PRÉVENIR LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE : AGIR PENDANT L'ARRÊT DE TRAVAIL

La PDP aide les salariés en arrêt à éviter la perte d'emploi liée à leur état de santé, grâce à un **repérage précoce** et des **actions de remobilisation** pour préparer la **reprise et le maintien dans l'emploi**.

02

## LES ACTEURS ET LEURS RÔLES

# Les acteurs



\*MDA : Maison Départementale de l'Autonomie

\*MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

\*CRE : Chargé de la Relation Entreprise de l'Assurance Maladie

\*RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

\*AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

# 03

# LES DISPOSITIFS

# Les dispositifs PDP

Q/R PDP sur les mesures relatives à  
la PDP issues de la loi du 2/08/21



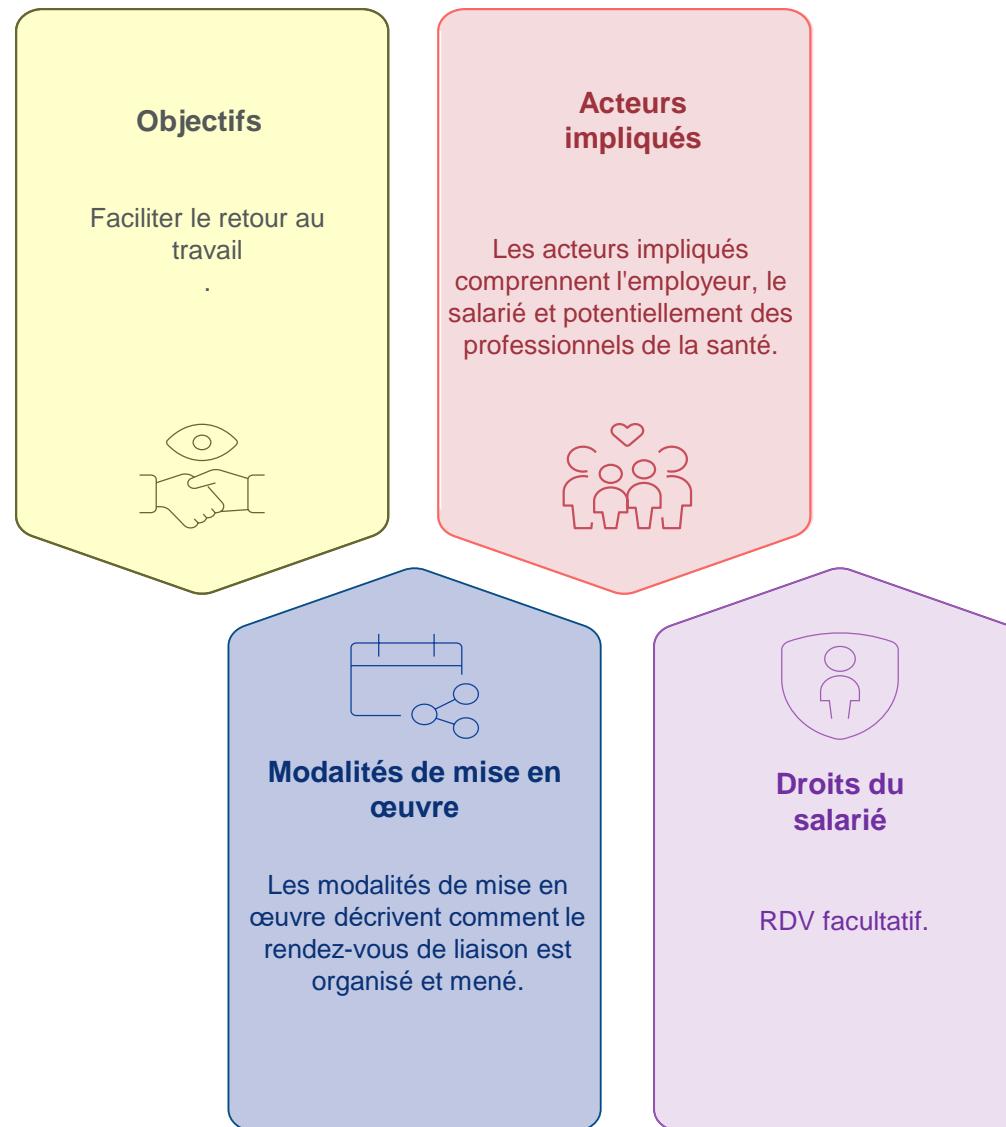
9 \* Le BDC : le Bilan De Compétences

\* La Convention de Rééducation Professionnelle en Entreprise

## □ Le rendez-vous de liaison :

- [Lien vers article ameli.fr](#)
- [Q/R PDP suite loi du 2/08/21](#)

Maintenir le contact entre vous, employeur et votre salarié pendant un arrêt de travail de longue durée



## □ La visite de pré reprise:

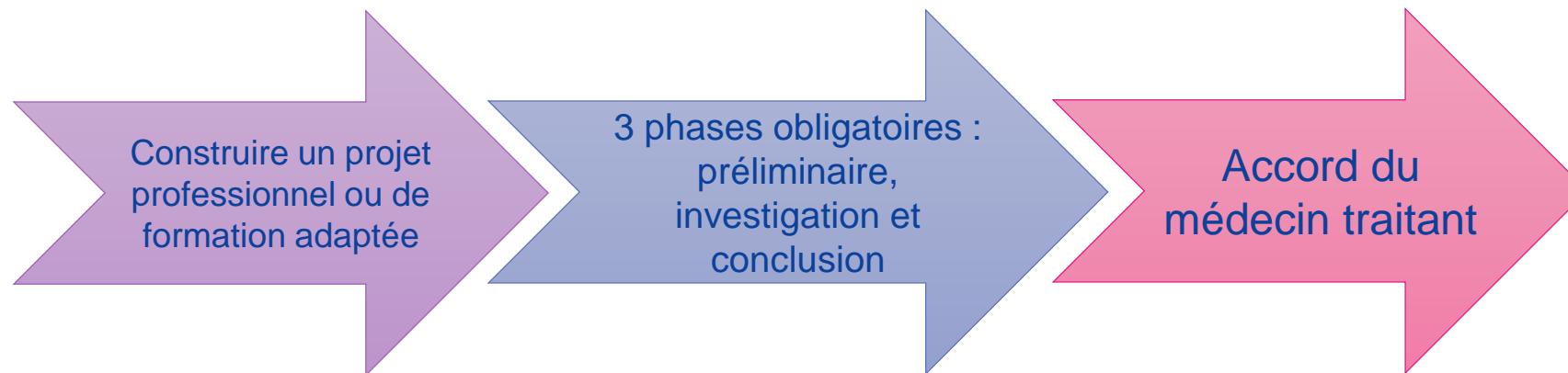
- [Lien vers article ameli.fr](#)
- [Q/R PDP suite loi du 2/08/21](#)



## □ Le bilan de compétence :

[Lien 1 vers article gouv.fr](#)

[Lien 2 vers article gouv.fr](#)



## □ Le Temps Partiel Thérapeutique:

➤ [Lien vers article ameli.fr](https://www.ameli.fr)

Reprendre son travail progressivement en travaillant à temps réduit. (après un arrêt de travail ou sans arrêt de travail avant le TPT)



# LES DISPOSITIFS

## □ L'essai encadré

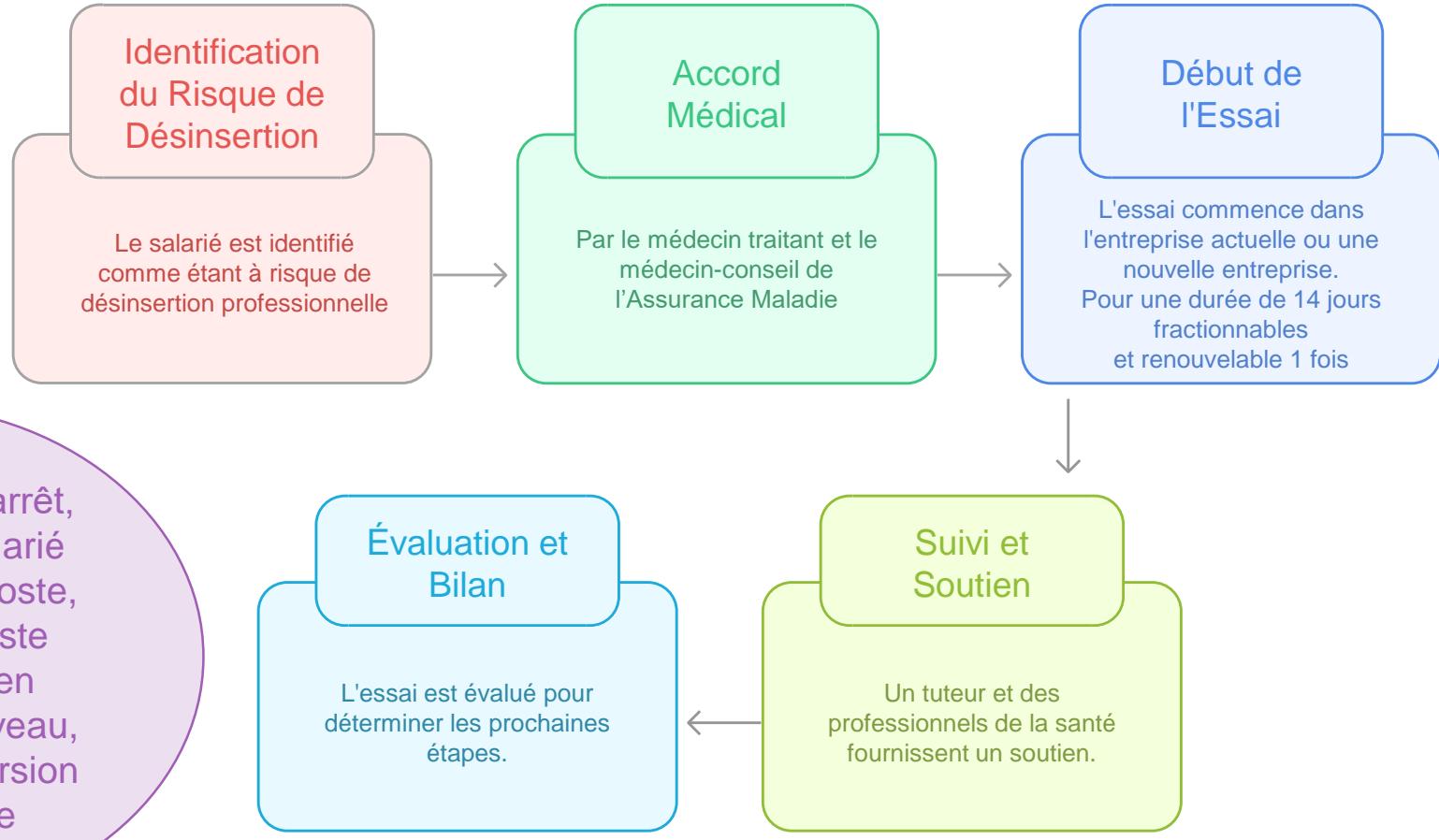
- [Lien vers article ameli.fr](#)
- [Q/R PDP suite loi du 2/08/21](#)



Tester, pendant l'arrêt, la capacité du salarié à reprendre son poste, à occuper un poste aménagé ou à envisager un nouveau, voire une reconversion professionnelle

Accident de travail durant l'essai

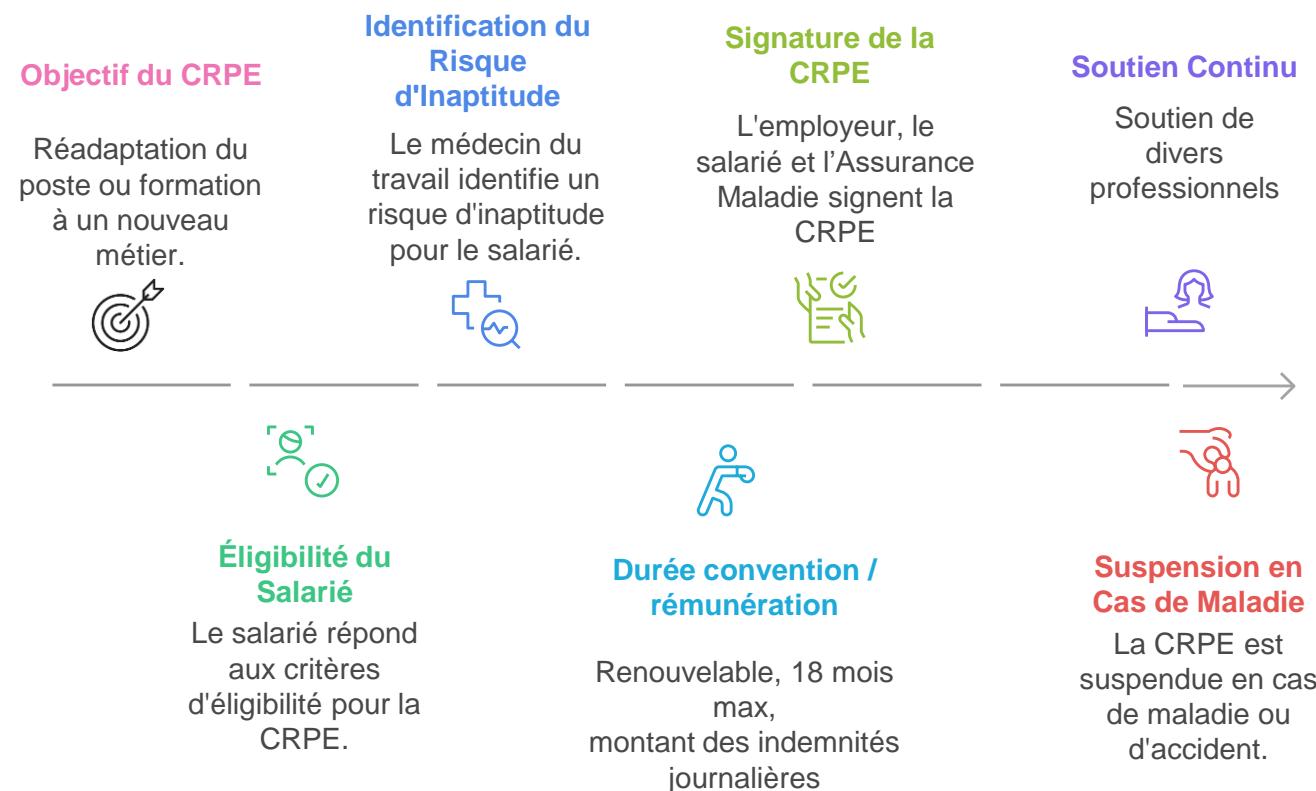
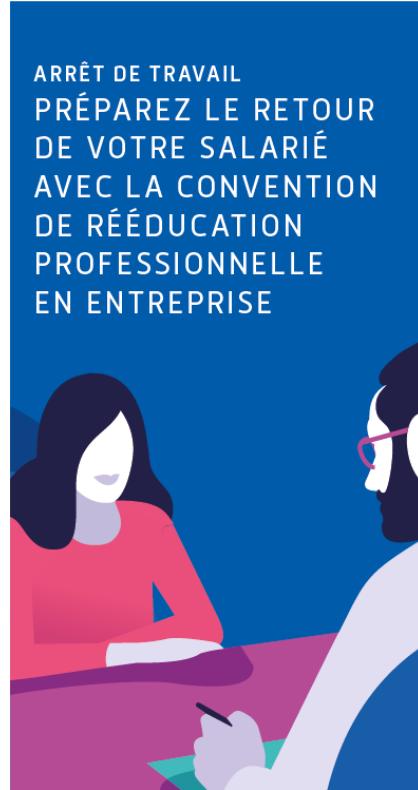
Déclaration d'accident du travail.  
code risque spécifique 85.3HA



# LES DISPOSITIFS

## □ *La Convention de Rééducation Professionnelle en Entreprise (CRPE):*

- [Lien vers article ameli.fr](#)
- [Q/R PDP suite loi du 2/08/21](#)



# POUR CONCLURE

**Pour un maintien au même poste, chez le même employeur ou de l'employabilité, quelle mise en œuvre de solution ?**

Liée au poste

- La CRPE
- ...

Liée au temps de travail

- L'essai encadré
- Le temps partiel thérapeutique
- ...

Liée à l'orientation professionnelle et au développement des compétences

- Le bilan de compétence
- ....

D'autres solutions existent consultez le lien de l'INRS ici  
Guide à destination des membres du CSE ici

Si un salarié en arrêt de travail risque une désinsertion professionnelle, vous pouvez lui **expliquer les différents dispositifs** proposés et l'encourager à contacter le **3646** (la plateforme téléphonique Assurés de l'Assurance Maladie).

# 04

## QUESTIONS / RÉPONSES

# SONDAGE D'ACCOMPAGNEMENT

# BOITE A OUTILS

# LES ACTEURS : LEURS MISSIONS

- **Le médecin traitant** joue un **rôle pivot en amont** dans la prévention de la désinsertion professionnelle : Il est l'un des premiers à pouvoir **repérer une fragilité professionnelle**. Il oriente, accompagne, informe et **soutient une dynamique de maintien ou d'adaptation professionnelle**. Son action, bien qu'indirecte vis-à-vis de l'entreprise, est essentielle pour **activer les bons leviers au bon moment**.
- **Le médecin conseil** est un **acteur stratégique de la prévention secondaire** : il agit en **amont des ruptures professionnelles**, en mobilisant les dispositifs adaptés, dans une logique de **service public d'accompagnement**.
- **Le médecin du travail** joue un **rôle central et déterminant**. Contrairement au médecin traitant ou au médecin conseil, il est **le seul habilité à se prononcer sur l'aptitude ou l'inaptitude d'un salarié à son poste de travail**, il procède à l'étude de poste et il intervient directement **dans le contexte de l'entreprise**. Il peut faire des recommandations pour les aménagements de poste en vue d'une reprise.
- **L'Assurance Maladie** :
  - Le **service social** agit comme **pivot entre la santé et l'emploi**, pour favoriser un **retour ou un maintien dans l'activité professionnelle**, dans des conditions adaptées. Il intervient **de manière précoce et personnalisée**, en assurant un **accompagnement global**.
  - Le **référent PDP** coordonne le suivi administratif : comprenant la réception des demandes de remobilisation, l'étude des droits administratifs, la notification des décisions, le paiement et l'action de reporting.
  - Le **Chargé de la Relation Entreprise** apporte un premier niveau d'information aux employeurs sur les dispositifs PDP auxquels l'Assurance Maladie participe (cf. partie détaillée plus haut : « ou orienter vers le référent PDP le cas échéant »)

# LES ACTEURS: LEURS MISSIONS

- **Organisme de placements spécialisés** ex : **CAP EMPLOI** propose un **accompagnement global**, sur mesure, tant « vers » que « dans » l'emploi, pour favoriser l'insertion, la stabilité en emploi et l'évolution professionnelle des personnes en situation de handicap, tout en étant un **partenaire expert** pour les employeurs (recrutement, intégration, adaptation de poste). Le tout dans le cadre d'un service public territorial cohérent et coordonné.
  - <https://www.capemploi.info/>
- **Comète France** : l'association Comète France accompagne des patients, dès la phase d'hospitalisation, dans la construction d'un projet professionnel compatible avec leur état de santé.  
<https://www.cometefrance.com/>
- **L'AGEFIPH** est un acteur pivot qui, grâce à la gestion des fonds issus de l'obligation d'emploi, propose une offre à la fois **financière, technique et stratégique** :
  - Pour les **personnes handicapées** : accès, formation, maintien, évolution professionnelle,
  - Pour les **entreprises** : conseils, aménagements, intégration, développement d'une stratégie handicap, en **synergie** avec les acteurs publics/privés pour rendre ces dispositifs efficaces et accessibles partout en France.
  - <https://www.agefiph.fr/>
- La **MDPH** est le **guichet départemental centralisé** pour les personnes en situation de handicap, garantissant un accompagnement global :
  - De l'accueil jusqu'à la prise en charge concrète,
  - Par des professionnels,
  - Avec une coordination et un pilotage au niveau local,
  - Pour assurer l'autonomie et l'égalité des chances en matière de santé, de scolarité, de travail et de vie quotidienne.

# NUMÉRO UTILE & SITE DE L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

Pour joindre votre CPAM : **3679**

(service gratuit + prix de l'appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Un seul numéro pour joindre  
la hotline NET-ENTREPRISES et DSN :



Ameli.fr pour les entreprises

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION  
VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !  
QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION**